



LUNDI DE PENTECOTE :

La C.F.D.T n'a pas signé !

En effet, 5 syndicats et la direction ont noyé le poisson en vous faisant croire qu'ils ont changés les choses :

FAUX !

Explications :

Le lundi de pentecôte reste férié : ceux qui ne travailleront pas resteront chez eux (comme avant) et ceux qui travailleront seront rémunérés avec une majoration de 100%.(comme avant aussi !)

MAIS TOUT LE MONDE,

devra à Casino, des heures qui ne seront pas payées !

C'est-à-dire que d'ici le 31 mai vous devrez effectuer 7h pour les temps complet et 6h pour les temps partiel EN PLUS et non payées !

L'encadrement qu'en à lui perd 1 jour de RTT.

La C.F.D.T n'a pas signé cet accord qui se moque encore une fois de vous !